



Contacts

Service enfance jeunesse
Mairie Annexe
enfance-jeunesse@ville-sorinieres.fr
02 40 13 65 32



Les enfants sont sous la responsabilité de la Ville entre 12h et 13h30.

1- Conditions d'inscriptions

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dès le mois de leurs 3 ans (dérogation possible à formuler par écrit).

Les inscriptions sont enregistrées à la mise à jour du dossier administratif sur l'Esp@ce famille.

A partir de la mi-juillet, les familles peuvent faire leurs réservations via l'Esp@ce famille. Des changements sont possibles tout au long de l'année sur 2 jours de la semaine : jusqu'au mercredi minuit pour les repas du vendredi et lundi et jusqu'au dimanche minuit pour les repas du mardi et jeudi.

Sur demande expresse des parents, nous étudions les souhaits de régime particulier.

2- Règles de vie

Le repas de midi n'est pas seulement la consommation d'aliments, c'est aussi le moment où les enfants, après l'attention du matin, se détendent et où les échanges sociaux sont favorisés.

Ce moment doit rester un moment de plaisir tout en respectant certaines règles. Nous vous invitons à lire avec votre enfant *la charte de la pause déjeuner*.

3- Mesures d'hygiène et de santé

Des serviettes sont à la disposition des enfants.

La prise de médicaments est interdite au restaurant scolaire sauf avis impératif du médecin et décharge des parents selon le **Projet d'Accueil Individualisé** constitué avec l'école.

En cas d'allergie à certains aliments et sur présentation d'un certificat médical par le biais du PAI, après validation du traiteur, le menu sera adapté au régime de l'enfant.

4- Apprentissage du goût

Les menus sont équilibrés et variés, il est important que l'enfant mange de tout. Le personnel de restauration est là pour le guider, le conseiller.

Les animateurs ont pour consigne de faire goûter les enfants à tous les plats.

5- Des produits de qualité

Depuis le 1^{er} avril 2019 la société Aridev prépare et livre les repas selon le procédé de liaison froide. Des productions « maison » à partir de produits frais et de saison sont privilégiées. **Les produits laitiers, œufs, pain et certains fruits sont issus de l'agriculture bio.**

La viande est d'origine française Label Rouge ou Bleu Blanc Cœur. Les charcuteries sont de qualité supérieure et le jambon sans nitrite. Des dispositions de traçabilité sont prises afin de contrôler ces labels.

Une fois par semaine **un repas végétarien** est servi assurant un apport en protéines suffisant.

Les menus sont étudiés en commission entre le service scolaire et les prestataires de restauration

6- Cas de remboursements prévus

En cas d'absence de l'enfant pour raisons de santé, **un justificatif médical doit être transmis au service enfance jeunesse la semaine qui suit la maladie.**

Si l'enseignant sollicite le retour d'un enfant avant le repas, il en informe le service qui validera l'absence et la non-facturation de cette journée. En cas de prolongation, nécessité de produire un justificatif médical.

Les enseignants nous informent des sorties scolaires nécessitant un pique-nique préparé par les parents. Les réservations sont alors toutes annulées.

7- Mode de paiement 3 possibilités :

> prélèvement automatique

Joindre un R.I.B. soit en vous connectant sur votre Esp@ce famille (Autres démarches) soit en contactant le service enfance jeunesse (signature mandat SEPA).

> paiement en ligne via l'Esp@ce famille.

> paiement à réception de la facture dans l'espace famille : chèque, espèces à déposer au service enfance jeunesse.

7- Divers

Les menus sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.ville-sorinieres.fr et sur l'application mobile Nantes dans ma poche.

Ils sont affichés dans les restaurants, les accueils périscolaires et dans les classes.

La perte de bijoux, jouets, vêtements ne rentre pas sous la responsabilité du personnel municipal.